



15ème législature

Question N° : 29583	De M. François-Michel Lambert (Libertés et Territoires - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse >Disponibilité du parc nucléaire durant les mois à venir et les prochains hivers	Analyse > Disponibilité du parc nucléaire durant les mois à venir et les prochains hivers.
Question publiée au JO le : 19/05/2020 Réponse publiée au JO le : 09/03/2021 page : 2096 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les capacités de la France à produire suffisamment d'électricité d'origine nucléaire durant les mois à venir et les deux prochains hivers suite aux conséquences de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de covid-19 sur les installations nucléaires. En effet, la crise sanitaire et le confinement en vigueur ont contraint EDF à reporter plusieurs arrêts de tranche, ces arrêts périodiques de réacteurs nucléaires qui permettent de renouveler le combustible indispensable à leur fonctionnement, de procéder à des opérations de contrôle et de maintenance et de s'assurer de la sûreté et de la disponibilité des centrales nucléaires à long terme, du fait de leur important besoin en personnel. Compte tenu des raisons pour lesquelles ces opérations sont indispensables, plusieurs réacteurs nucléaires parmi les 57 existant sur le territoire français seront arrêtés tôt ou tard après le confinement, probablement durant l'été et l'automne 2020. Cette refonte en cours du calendrier des arrêts de tranche, dont la durée est approximativement comprise entre 35 et 100 jours, pourrait ainsi avoir une incidence sur la disponibilité du parc nucléaire français au cours des prochains mois et mettre en péril sa capacité de production d'électricité durant cette même période et les deux prochains hivers. Dans ce contexte, il lui demande alors de bien vouloir lui faire part des dispositions prises par le Gouvernement pour garantir l'approvisionnement en électricité de la France pendant les mois à venir et les deux prochains hivers.

Texte de la réponse

En temps normal, le programme d'arrêt du parc nucléaire de EDF, indispensable au rechargement et à la maintenance des réacteurs, est optimisé en fonction de l'ensemble des contraintes existantes afin de maximiser la disponibilité des réacteurs en hiver, période de plus forte demande électrique. Dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs opérations de maintenance ont été impactées au printemps dernier avec des durées d'arrêt allongées du fait du respect des mesures sanitaires. Cette situation a retardé le redémarrage de certains réacteurs et fortement perturbé le programme d'arrêts pendant la saison chaude, avec pour conséquence, par ricochets, une tension sur la sécurité d'approvisionnement et l'équilibre offre-demande pour la période hivernale en cours. Ces allongements de durée d'arrêt étaient de nature à impacter significativement les marges physiques sur les périodes à venir, en particulier sur l'hiver 2020-2021, avec une baisse potentielle de la puissance nucléaire disponible à un niveau ne permettant plus de satisfaire la marge habituellement visée pour le passage des pointes de consommation. Par

conséquent, EDF a révisé au deuxième trimestre de l'année 2020 sa planification des arrêts de tranche afin d'améliorer la disponibilité de son parc lors de l'hiver 2020-2021. Toutes les tranches pour lesquelles un arrêt était prévu en hiver ont fait l'objet d'une étude de modification du planning, en tenant compte des différentes contraintes techniques et réglementaires qui s'imposent au placement des opérations mais aussi des impacts au-delà de l'hiver en cours. Ces modifications de planning, accompagnées de la révision à la baisse de l'impact initialement estimé de la crise sanitaire sur l'allongement des durées d'arrêts, ont permis une augmentation de la puissance nucléaire disponible pour la période de novembre 2020 à février 2021 par rapport à ce qui avait été annoncé au printemps dernier, et ceci en évitant toute difficulté d'approvisionnement durant l'été 2020. Même si, comme l'a indiqué le gestionnaire du réseau RTE le 19 novembre, aucune difficulté n'est à attendre si les conditions météorologiques restent dans la normale pour l'hiver en cours, la garantie d'une capacité de production suffisante pour satisfaire l'équilibre offre-demande reste une priorité du Gouvernement et justifie le maintien d'une vigilance particulière sur ce sujet, en lien avec EDF, RTE et l'Autorité de Sûreté Nucléaire.